

Ils font l'actualité

Les jeux de rôles de l'Association des juristes franco-britanniques

Depuis plus de dix ans, l'Association des juristes franco-britanniques (AJFB) met en scène des jeux de rôles. Une approche ludique qui permet d'aborder de manière originale et constructive la relation entre Français et Britanniques dans le domaine juridique.

Tout a débuté en 1994, avec l'organisation en Écosse d'un procès pénal sous forme de jeu de rôles. Les acteurs : de vrais juges et de vrais avocats, français et écossais. Le principe : deux scénarios – un procès d'assises « à la Française » et un procès pénal « à l'Écossaise ». L'objectif : comparer un même cas, abordé de part et d'autre de la Manche. Cinq ans plus tard, et sous l'impulsion de la magistrate Myriam Ezratty, l'Association des juristes franco-britanniques (AJFB) et le Centre de recherche en droit des affaires (CREDA) se lancent dans une nouvelle mise en scène, présentée à la Chambre de commerce de d'industrie de Paris (CCIP) devant un parterre de 300 personnes, dirigeants d'entreprises, juristes et avocats. Son sujet : la négociation d'un contrat franco-britannique, avec pour sous-titre : « Six personnes en quête d'accord ».

Frogco versus Rosbifco

Filmé, l'événement a été montré pour la première fois le 18 février dernier dans le cadre d'une projection-débat à la Maison du barreau de Paris. « *Le jeu de rôles est une excellente manière d'aborder les différences culturelles et juridiques entre nos deux pays* », assure Béatrice Castellane, avocate et administratrice de l'AJFB. « *Et ces différences étant très tranchées, cela peut facilement devenir du théâtre.* » Loin de se cantonner à un divertissement, la « pièce » aborde étape par étape une grande partie des difficultés très réelles auxquelles peuvent se trouver confrontées les parties dans leurs relations d'affaires. « *Le jeu de rôle permet de vivre un évé-*

ment comme si l'on y était, et en particulier de mesurer tout ce qu'il y a de différent dans les comportements », remarque Aristide Lévi, président du CREDA. Une dimension essentielle mais difficilement abordable dans le cadre d'un colloque académique. Le scénario : Frogco, entreprise française, souhaite racheter une usine appartenant au groupe britannique Rosbifco. Si les grandes lignes du synopsis avaient été décidées à l'avance, les dialogues n'ont pas été écrits, laissant une grande marge de manœuvre aux interprètes. Un parti pris qui, de l'avis des organisateurs, a permis de rendre le jeu plus réel encore. La pièce s'ouvre sur les patrons des deux entités en train de régler les détails de l'acquisition dans un restaurant londonien. Délibérément grossi et teinté d'humour par les deux acteurs, vrais hommes d'entreprise, Bill Blackburn (†) et Christian Mignon, le trait n'en est pas moins réaliste et met en lumière le fossé culturel et la méconnaissance des gestionnaires en matière juridique.

Mise en lumière du fossé culturel

Entrent ensuite en scène juristes d'entreprise et avocats des deux nationalités qui viendront confirmer les points de blocage et, pas à pas, tenteront de trouver des solutions en s'appuyant sur leurs droits respectifs bien sûr, mais aussi sur leur intuition. Sans pour autant toujours parvenir à sortir de l'impasse. « *Dans le film, on voit apparaître très nettement les deux approches (...) Chacun a sa vérité : il y a la vérité française et la vérité anglaise* », analysait

notamment Yves Chaput, professeur à Paris I Panthéon-Sorbonne, en introduction à la projection.

Deux approches pour deux vérités

« *Le droit français et le droit britannique ne se rencontrent pas.* » S'ils s'accordaient tous à regretter que les due diligences n'aient pas pu être abordées dans le scénario, les participants ont surtout noté à quel point l'exercice a su mettre en lumière les incompréhensions émanant par exemple du principe, très français, de « bonne foi » ou bien d'expressions comme « les garanties habituelles » (« usual guarantees » du côté britannique) utilisées par les patrons dans leur échange, et porteuses de deux réalités bel et bien distinctes d'un côté ou de l'autre de la Manche.

Face au succès de cet événement en 1999 à Paris, le même jeu de rôle a été organisé à Londres devant un public anglais. Et, deux ans plus tard, la même équipe a sévi à nouveau deux ans autour d'une deuxième thématique : les fusions-acquisitions. « *Un événement d'autant plus amusant que le public a été amené à participer : il devait voter dans le cadre de l'Assemblée générale qui était organisée en clôture* », se souvient Aristide Lévi.

Dernière expérience « live » en date : « Moot Court » à la Cour de cassation en 2005. Un exercice de plaidoiries comparées suivi du délibéré entre les juges. Avec toujours pour intention de susciter le débat.

Nathalie Bru

Informations DVD :
ajfb.france@wanadoo.fr.

Télex

> La nouvelle édition du concours Landwell Award est lancée.

Créé en 2002 et organisé par Landwell & Associés, cabinet d'avocats membre du réseau PricewaterhouseCoopers, ce trophée récompense le meilleur projet juridique et fiscal réalisé en équipe d'après un cas pratique constituant un projet d'entreprise. Organisé en partenariat avec *La Semaine Juridique Entreprise et Affaires*, ce prix offre l'opportunité à des étudiants en droit et écoles de commerce d'exercer leurs compétences dans leurs domaines. Les candidatures peuvent être adressées jusqu'au 31 mars 2008. Les trois équipes finalistes seront récompensées le 29 avril.

> Taxand, réseau mondial de cabinets fiscalistes indépendants, a annoncé la nomination d'Abigail Tarren au poste de directeur marketing monde.

Elle rejoint Taxand après avoir exercé au sein du cabinet fiscaliste anglais Chiltern où elle dirigeait l'équipe marketing et business development. Elle était également membre du comité marketing international pour le lancement de Taxand.